

Des exonérations de fiscalité locale pour soutenir les activités commerciales dans les quartiers prioritaires

Issues de la loi de finances rectificative pour 2014, ces exonérations favoriseront l'implantation et le maintien de commerces de proximité et de services marchands dans les quartiers prioritaires.

Ces activités contribuent fortement à la qualité de vie et à l'at-

tractivité résidentielle de ces quartiers et sont de plus sources d'emplois pour leurs habitants.

Contact : Unité Territoriale du Gers DIRECCTE Midi-Pyrénées 2 place Denfert Rochereau BP20341 – 32007 AU-CH CEDEX Tel : 05.62.58.37.26.